Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_03-DE

Conseillers en exercice : 19	
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 4 novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL et Anderson CARDOSO DO ROSARIO.

Absents : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME, David LE GALL, Matthieu DAY

Pouvoirs : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME donne pouvoir à Anita OBLIN
David LE GALL donne pouvoir à Jean-Paul LEBASTARD
Matthieu DAY donne pouvoir à carole DUVAL

Secrétaire de séance : Jérémy JEGOU

N° 2026-09-03 :	**Finances : Budget principal – Décision modificative n°2**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire évoque les éléments nécessitant une décision modificative sur le budget principal.

- En fonctionnement :
  - La dotation aux amortissements est insuffisamment provisionnée. Il manque 1678.50 € ;
  - Les recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées est insuffisamment provisionnée. Il manque 137.44 €. Ces écritures sont compensées par un ajustement de la dotation aux élus locaux ;
  - Les prévisions de charges de personnel sont réévaluées de 52 000 €. Pour les compenser, il est tenu compte de la réalité des recettes de la CAF réévaluées de 5 000 € ainsi que la vente effective du terrain de la métairie pour 47 000 € ;
  - A la demande du Trésor Public, la commune doit enregistrer un état de provisionnement des créances pour un montant de 218.87 € et une reprise sur les provisions des années précédentes pour un montant de 635 € ;

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_03-DE

- En investissement :
    - Les contre-passations des dotations aux amortissements et quote-part des subventions (1678.50 € et 137.44 €) donnent lieu à une compensation pour 1541.06 € en dépenses d'investissement

Aussi, l'ensemble des opérations sont représentées par les écritures suivantes :

	Dépenses				Recettes			
	chap	compte	intitulé	montant	chap	compte	intitulé	montant
FONCT	042	681	dotation aux amortissement	1 678.50 €	*74*	*742*	*Dotation aux élus locaux*	*1 124.93 €*
					042	777	recettes et quote-part des sub d'inv	137.44 €
	012	6411	personnel titulaire	17 000.00 €	*74*	*7478*	*dotations autres organismes (CAF)*	*5 000.00 €*
	012	6450	impôts et taxes	35 000.00 €	*75*	*7588*	*Produits divers de gestion courante*	*47 000.00 €*
	68	681	Dot. Prov. pour dépréc actifs circulants	218.87 €	78	781	Reprise sur amort, dépréc et prov.	635.00 €
	TOTAL			**53 897.37 €**	**TOTAL**			**53 897.37 €**
INV	040	1391	sub d'inv rattachés aux actifs	137.44 €	040	28188	amort. Autres immo corporelles	1 678.50 €
	21	*2188*	*autres*	*1 541.06 €*				
	TOTAL			**1 678.50 €**	**TOTAL**			**1 678.50 €**
	TOTAL			**55 575.87 €**	**TOTAL**			**55 575.87 €**

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE l**a décision modificative ci-dessus présentée

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 9 novembre 2026.

Fait le 9 novembre 2026
Le Maire
Lionel HENRY